

L'aide Créashop à Châtelet, c'est reparti en 2020!



Les autorités veulent ramener des commerces dans le centre-ville grâce à la prime Créashop. - K.F.

Cette année encore, la Ville de Châtelet réitère son aide Créashop : une prime pour les nouveaux projets commerciaux à Châtelet. La seule condition : se situer dans l'intra-ring et avoir de la suite dans les idées.

Au-delà de son projet de rénovation urbaine, Châtelet mise également sur son attractivité commerciale. Pour la redorer, la Ville a décidé de relancer, en 2020, un moteur de créativité : la prime Créashop, qui a pour objectif d'apporter un soutien supplémentaire à la création de nouveaux commerces dans le centre-ville de Châtelet.

Par cette prime, les autorités souhaitent également diminuer le nombre de cellules vides en centre-ville mais également encourager la création d'emplois, en aidant les candidats commerçants par un soutien financier. Les projets sélectionnés par le jury bénéficieront d'une prime qui peut couvrir jusqu'à 60 % du montant total des investissements admis, pour un maximum de 6.000 €. Une somme non négligeable pour les jeunes entrepreneurs qui souhaitent lancer des projets novateurs et originaux en centre-ville.

Circuits courts, économie circulaire

Pour en bénéficier, rien de plus simple : l'appel à projet est ouvert à tout candidat désireux de lancer une nouvelle activité de commerce, dans une cellule commerciale vide située dans l'intra-ring de Châtelet. Une attention particulière sera portée aux projets incluant une réflexion autour des circuits-courts et de l'économie circulaire. Le projet devra également être viable sur le long terme et solide sur le plan financier. Au-delà de son originalité et sa qualité exigée, l'activité devra obligatoirement être maintenue pendant deux ans minimum après l'ouverture du commerce.

Que le projet soit finalisé ou qu'il ne soit encore qu'au stade de l'esquisse, les candidats peuvent contacter l'ASBL Châtelet Centre-Ville au 071/24.37.26 ou par e-mail chatelet.centreville@gmail.com pour obtenir le dossier de candidature ainsi que le règlement de l'appel à projet